



## Révision du plan d'aménagement local

30 août 2021, 20h00

Conseil communal	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sébastien Gschwind</li><li>▪ Gilles Etique</li><li>▪ Michel Vallat</li><li>▪ Damien Riat</li></ul>
Citoyennes et citoyens	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 30 personnes</li></ul>
Bureaux techniques	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bernard Studer, Rolf Eschmann SA</li><li>▪ Clara Loichat, Rolf Eschmann SA</li><li>▪ Charlotte Mertenat, Biotec</li></ul>

### **Salutations**

M. le Maire, Sébastien Gschwind ouvre la séance, salue les personnes présentes et rappelle rapidement le contexte dans lequel s'inscrit la révision du Plan d'aménagement local de Bure.

### **Présentations des bureaux**

Selon présentations ppt annexées.

### **Questions**

- Comment peut-on densifier le centre ancien, tout en tenant compte de la nécessité de préserver le patrimoine ?  
En zone centre secteur a, qui correspond à l'ISOS a et par conséquent à la sauvegarde de la substance du site, la densification peut se faire en créant davantage de logements dans des volumes existants, sans toucher à l'enveloppe extérieure du bâtiment. En zone centre secteur b (ISOS B sauvegarde de la structure), la marge de manœuvre est un peu plus importante, dans la mesure où ce sont plutôt les fronts d'implantation ou les orientations des bâtiments qui doivent être maintenus, soit la structure. Les possibilités de rénovation/réhabilitation sur les volumes existants et l'enveloppe du bâtiment sont plus importantes. A titre d'exemple, les constructions existantes dans le centre ancien sont souvent relativement hautes (~12 m), ce qui permet de construire aujourd'hui sur 3 niveaux voire 4 en exploitant les combles. Certes, les contraintes sont importantes du point de vue de la préservation du patrimoine, avec la Commission des paysages et des sites et Patrimoine suisse qui veillent au grain, mais de beaux projets, denses, peuvent voir le jour.
- Quand est-ce qu'aura lieu le dépôt public et comment la population sera informée ?  
La phase de dépôt public aura lieu après l'examen préalable et la mise au net des documents et durera 30 jours, durant lesquels le plan de zones et le règlement communal sur les constructions pourront être consultés au bureau communal. La commune informera la population de l'ouverture du dépôt public probablement par un tout-ménage.
- Qui fixe le nombre d'appartements qui doivent être faits dans les nouvelles constructions, pour atteindre la densité attendue ?  
La densité ne se calcule pas sur le nombre d'appartements ou d'habitants dans un bâtiment mais sur le rapport entre la surface brute de plancher et la taille de la parcelle, appelé indice d'utilisation du sol (IU). L'objectif de 25 H+EPT / ha est un objectif théorique utilisé pour le calcul de dimensionnement, c'est l'indice d'utilisation du sol qui est utilisé pour s'assurer d'atteindre la densité voulue. Un IU de 0.25 sur une parcelle de 800 m<sup>2</sup> permet de construire une maison individuelle avec 200m<sup>2</sup> de surface brute de plancher sur un ou deux niveaux, ou deux maisons jumelées avec chacune 100m<sup>2</sup> de surface brute de plancher. L'IU permet certaines variations quant à la densité et aux possibilités de construction.

- Est-ce que les éléments présentés lors de la séance seront mis à disposition pour consultation ?  
Oui, le PV et les deux présentations seront mis à disposition sur le site internet de la commune. Toutefois, le contenu des présentations est provisoire et évolutif, soumis à des modifications suite aux différents phases successives à venir (examen préalable, dépôt public, etc.).
  
- Si l'évolution démographique attendue pour Bure est égale à zéro, pourquoi est-ce que l'on investirait pour un nouveau PAL et le développement de nouveaux secteurs ?  
L'évolution démographique est théorique, utilisée pour le calcul de dimensionnement uniquement. La commune de Bure, comme toutes les communes jurassiennes, a l'obligation de mettre son PAL en conformité à la LAT et au Plan directeur cantonal.  
Pour le maire, le maintien de la population actuelle de Bure est déjà un défi. L'objectif, pour le conseil communal, est de pouvoir développer deux nouvelles zones pour accueillir de nouvelles familles et poursuivre ainsi le développement du village.

Courrendlin, le 2 septembre 2020



*Annexe :*

Présentations powerpoint